

Résumé du rapport du

Comité Médicis et de l'Institut Montaigne sur le

« Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe »

Le rapport « le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe », publié en septembre 2020, par deux institutions proches du patronat en France, le Comité Médicis et l'Institut Montaigne, pose le problème de la refondation du capitalisme, à la lumière des enseignements de la crise financière de 2008, de la crise sanitaire que vit le monde et surtout de la montée des sentiments de frustration et de contestation d'une partie importante des populations en matière de la répartition des fruits de la croissance.

Une telle refondation requiert, selon le rapport, un nouveau modèle de prospérité impliquant les salariés et prenant en compte le défi du réchauffement climatique et celui des fractures sociales.

Les contours en seraient la rénovation de la fonction de l'entreprise, la recherche de financement à long terme, la refonte de l'information comptable, financière et extra-financière ainsi que la révision du cadre juridique régissant l'entreprise.

I. La mission rénovée de l'entreprise

Face à l'affaiblissement des institutions qui encadraient la vie collective (famille, écoles, partis politiques...) et au retrait de l'Etat dans le cadre des exigences de la globalisation et de la libéralisation, l'entreprise acquiert une grande puissance et devient le véritable lieu de pouvoir.

Dans ce contexte, « il revient aux entreprises, du moins aux plus grandes d'entre elles, de participer pleinement à la défense de l'intérêt général » en alignant les intérêts des actionnaires avec la responsabilisation de l'investisseur et son engagement à relever les défis sociaux, écologiques et sanitaires.

« Quand hier, l'actionnaire demandait toujours plus de rendements financiers, demain les mêmes entreprises seront scrutées avec la même rigueur sur le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ».

Ce processus est engagé notamment en France avec la loi PACTE de mai 2019 qui a amendé le code civil en intégrant parmi l'objet licite de toute société la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux. Il importe d'en élargir la portée et d'en étendre la mise en œuvre de façon à permettre à l'Europe de renouer avec le capitalisme responsable fondé sur le concept de « l'économie sociale du marché », qui a été au cœur des traités fondateurs de l'Union.

2. Le financement du capitalisme responsable

La transition vers un capitalisme responsable, qui concilie l'intérêt des actionnaires des entreprises avec ceux de la collectivité sur les plans social et environnemental, requiert la mise en place de financements de long terme, dont la rentabilité s'apprécie sur des dizaines d'années pour répondre aux besoins des entreprises d'investir dans les infrastructures qu'implique notamment la transition climatique tout en les mettant à l'abri des spéculations financières du court terme.

Le rapport relève que, bien que l'épargne des ménages soit élevée en Europe, les marchés financiers, qui dirigent cette épargne vers les entreprises et des emplois à long terme, sont très faibles contrairement à la situation aux Etats Unis ; ceci crée une fragilité des entreprises européennes les

amenant à être dépendantes des fonds de pension et des fonds d'investissements étrangers dont la vocation principale est la rentabilité à court terme.

Ainsi, les capitaux non-européens atteignent aujourd'hui près de 45% du total des actifs des compagnies européennes cotées et 33% des entreprises non cotées contre respectivement 10% et 20% en 2007. Des secteurs stratégiques « comme les mines, l'énergie, la pharmacie, les services financiers, la gestion d'actifs, l'assurance et la réassurance appartiennent désormais à des intérêts non-européens pour plus de 35% des capitaux ».

Selon le rapport « des solutions pour une nouvelle architecture financière existe pour sortir du capitalisme du court terme et retrouver les idéaux d'un capitalisme responsable créant de la valeur dans toutes ses dimensions patrimoniales, sociales et environnementales ». Il faudra à cet effet :

- ▮ Dégager des ressources financières pour l'investissement de long terme dirigé notamment vers les besoins en infrastructures stratégiques au titre des transitions écologiques et sociales
- ▮ Adapter, en tenant compte de la crise de 2020, les règles prudentielles qui s'appliquent aux activités financières pour favoriser l'investissement de long terme dans un capitalisme responsable.
- ▮ Construire un marché financier unique en Europe qui soit cohérent avec la puissance économique de l'Europe et ses besoins à travers notamment l'harmonisation de la fiscalité des différents supports d'investissement pour parvenir
- ▮ Etudier la mise en place d'un fonds souverain de retraite européen collectant une partie de l'épargne des ménages et complétant les solutions nationales de financement des retraites.
- ▮ Augmenter la participation des salariés à l'actionnariat des entreprises notamment en harmonisant les dispositifs de participation et d'intéressement

3. L'information comptable, financière et extra-financière

L'information est, selon le rapport, au cœur du capitalisme car elle fournit des indications aux marchés du niveau de profitabilité de l'entreprise ainsi que de son niveau d'éthique.

Or, l'Europe a perdu, aujourd'hui, la maîtrise de la fixation des normes comptables pour traduire la réalité matérielle et immatérielle de l'entreprise au profit des Etats Unis qui ont imposé leurs normes et standards. C'est pourquoi, il est nécessaire selon le rapport de :

- ▮ Reprendre les principes qui régissent l'élaboration des normes comptables européennes au sein du Bureau International des Normes Comptables pour orienter l'International Financial Reporting Standards dans un sens favorable aux valeurs européennes.
- ▮ Réviser la directive européenne sur la communication extra-financière de 2014 en vue d'instaurer un cadre normatif de l'évaluation des actifs immatériels propre à l'Europe, portant la marque du capitalisme responsable.

4. Le cadre juridique de l'entreprise

L'entreprise européenne doit être gérée, selon le rapport, dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. A cet effet, les directives européennes à transposer dans les législations des pays membres doivent :

- ▮ Faire prévaloir l'intérêt de l'entreprise sur celui des actionnaires en matière d'organisation des Offres Publiques d'Achat.
- ▮ Donner la primauté à l'intérêt de l'entreprise sur celui de ses créanciers dans le cadre des restructurations préventives pour éviter l'insolvabilité ou dans le cadre des faillites.
- ▮ Assurer la convergence des codes de gouvernance au sein de l'UE afin de présenter à l'ensemble des parties prenantes une protection équivalente.

Un actionariat de long terme doit, à cet égard, être activement recherché en faveur des entreprises responsables concomitamment à une politique fiscale responsable sur les plans de l'éthique, de la transparence et de l'harmonisation des pratiques.

Conclusion

La lecture du rapport élaboré par deux importantes personnalités du monde des affaires¹ est très instructive sur les nouvelles tendances qui semblent se profiler en Europe sous l'effet de la montée des tensions sociales et des mouvements écologiques.

La refondation de l'Europe sur la base des nouvelles valeurs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des fractures sociales devra lui permettre, selon le rapport, de retrouver un nouveau souffle tout en répondant aux aspirations profondes de sa population.

De telles valeurs pourraient être un puissant facteur de moralisation de la mondialisation et ne peuvent, a priori, que susciter l'adhésion de tous ceux qui, à l'instar de la Tunisie, n'ont cessé d'appeler à la mise en place de codes de conduite créant les conditions d'un développement harmonieux touchant tous les pays sur des bases inclusives et durables.

[Rapport sur le capitalisme responsable à télécharger](#)

Forum Ibn Khaldoun le 15 décembre 2020

¹ Yves Perrier directeur général d'AMUNDI (importante société de gestion des actifs) et Jean Dominique Senard président du conseil d'administration de Renault